

Tolérance zéro pour les absences injustifiées !

Le MR voudrait passer de 9 demi-jours à zéro. La ministre Schyns n'est pas d'accord

L'absentéisme scolaire reste un gros souci dans nos écoles. Le MR propose de supprimer les neuf demi-jours d'absence injustifiée à partir desquels les élèves et leurs parents risquent de gros soucis... Mais la ministre de l'Éducation refuse : cela causerait plus de problèmes que cela n'en résoudrait, affirme-t-elle.

En Flandre, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire qui sèchent les cours a plus que doublé en cinq ans. Vous trouverez ci-contre les derniers résultats dans nos écoles francophones, mais c'est cette actualité du Nord du pays qui a motivé la députée MR Magali Dock à demander à la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), de serrer la vis.

« Les autorités flamandes ont pris des mesures. Certaines écoles de Gand ou de Courtrai, par exemple, ont recruté des personnes pour faire le lien entre les familles et les

En Flandre, le nombre d'élèves du primaire qui sèchent a plus que doublé en cinq ans

écoles et trouver des solutions », précise Mme Dock.

Et la députée libérale de demander à la ministre si elle a l'intention de revoir le nombre de demi-jours où l'élève peut s'absenter sans justification, une « prime au séchage » comme le MR l'appelle. Un nombre qui a déjà été réduit à 9 en plusieurs étapes (on était à 30 dans le secondaire il y a quelques années). Le MR aimerait une « tolérance zéro » en la matière.

TROP LOURD POUR CERTAINS

La ministre est-elle convaincue ? Pas vraiment ! Elle fait confiance à la procédure en vigueur depuis 2015. « Dès les premières absences injustifiées, il est conseillé aux chefs d'établissement d'informer le centre PMS pour lui permettre d'assurer son rôle de guidance vis-à-vis de l'élève ou des parents », dit-elle. « Dès que l'élève atteint neuf demi-jours d'absence injustifiés, l'école le signale au Service de contrôle de l'obligation scolaire (SCOS) qui informe le représentant légal de l'absence régulière. Le chef d'établissement convoque également l'élève et ses parents. C'est une obligation, pas une possibilité. »

Et à propos de la tolérance zéro voulue par le MR ?

« L'effet de cette mesure aura uniquement comme conséquence de surcharger le SCOS et de confondre des absentéismes non problématiques (retard dans l'envoi d'un certificat médical, etc.) avec ceux qui nécessitent une intervention spécifique et immédiate », rétorque la

ministre. « En outre, l'obligation pour les parents d'introduire un certificat médical pour toute journée d'indisposition de leur enfant serait source de démarches et de dépenses qui, pour certaines familles, peuvent être très compliquées. »

RENFORCER LES ACTEURS

Cela revient-il à dire qu'il n'y a rien de plus à faire ?

« Diverses actions sont déjà menées », explique M^{me} Schyns. « Le dispositif interne d'accrochage scolaire, la mise en place de mécanismes de concertation entre les acteurs de l'école et ceux du monde de la jeunesse. Six facilitateurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse ont été engagés à ce titre. Il y a aussi ces 15 millions d'euros du fonds social européen qui ont été investis dans des projets à Bruxelles, dans le Hainaut et à Liège, les zones les plus touchées. Les écoles ont à leur disposition un site internet où elles peuvent trouver des ressources. L'objectif est que ce site devienne une plateforme d'échange entre les professionnels des secteurs de l'éducation et de l'aide à la jeunesse (...) La coordination et le renforcement des dispositifs existants (centres PMS, médiateurs scolaires, équipes mobiles et services d'accrochage scolaire) sont une des priorités inscrites dans le Pacte d'excellence. »

Pas de quoi convaincre le MR apparemment... ●

DIDIER SWYSEN

Près de 32.000 dossiers ouverts en un an

Bruxelles et le Hainaut, zones les plus touchées

Le taux d'absentéisme est en forte hausse pour l'année scolaire 2015-2016 : 31.879 dossiers ont été ouverts... mais cela ne signifie pas que les brosseurs se sont déchaînés. En secondaire, les élèves ont été signalés dès 9 demi-jours cumulés d'absence injustifiée, alors qu'en 2014-2015, ce seuil était encore de 21 demi-jours... et auparavant, il était de 31 demi-jours ! Dans le fondamental, les élèves sont signalés dès 9 demi-jours cumulés d'absence injustifiée.

Cela dit, une augmentation est quand même visible dans les

chiffres des écoles primaires.

TAUX EN WALLONIE

Il ne faut certainement pas y minimiser le phénomène : en 2013/14, il y avait deux fois plus de dossiers ouverts dans le fondamental que dans le secondaire !

C'est à Bruxelles que le taux d'absentéisme est le plus important : 6,4 % (6 % dans le fondamental ordinaire et 6,5 % dans le secondaire ordinaire). Viennent ensuite, et dans l'ordre décroissant, le Hainaut (5,6 %), Liège (5 %), Namur (3,8 %), la province de Luxembourg (3 %) et

le Brabant wallon (2 %).

La ministre ne veut pas sous-estimer le phénomène, mais insiste sur « la simplification de l'outil informatique dans le cadre de la procédure de signalement dès que l'élève atteint les neuf demi-jours d'absence injustifiée et la familiarisation progressive avec le formulaire électronique par les chefs d'établissement. Sans oublier le nombre d'élèves en âge d'obligation scolaire qui est en augmentation continue. Autrement dit, ces facteurs-là peuvent entraîner une augmentation du nombre de cas d'absentéisme signalés ».

D.SW.